

Les notions de charges récupérables et de réparations locatives

Formation Continue - Immobilier



Savoir déterminer les charges et réparations locatives.

Objectifs :

- Savoir déterminer les charges et réparations locatives.
- Minimiser le risque de contentieux.
- Se servir des apports de jurisprudence.

Public :

Négociateurs(trices) en location et assistant(es) et/ou gestionnaires locatifs.

Pré-requis : Notions en gestion locative.

Les plus pédagogiques :

Méthodes :


Support PPTX avec alternance de séquences techniques et d'exemples pratiques.

Animateur : Professionnel de l'immobilier

Validation / Certification :

Attestation de fin de formation.

INFORMATION

 1 Jour, 7 Heures

€ 360 € NET

Session(s) à La Roche sur Yon

- Nous consulter



Formation régionale

Programme :

Test de positionnement

Les charges récupérables

- Hors champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 (bail code civil).
- Les charges récupérables dans le cadre de la loi du 6 juillet 1989 : mise à jour loi ALUR.
- Etude du cadre légal et des principaux postes du décret du 26 août 1987.

La jurisprudence

- Le contentieux.
- Questions réponses sur les différents contentieux.
- Exercices pratiques sur la régularisation des charges.

La notion des réparations locatives

- Décret du 26/08/197 : les difficultés d'interprétation.
- Notion de vétusté et d'usage.
- Les postes principaux du décret.

La jurisprudence

- Les critères retenus par les tribunaux.
- Questions réponses sur les différents contentieux.

Comment s'organiser à la sortie du locataire